

# Tuteur familial ou personne concernée par la protection d'une personne vulnérable : Besoin d'aide ?

« Je gère la curatelle  
de maman, elle est désormais  
prise en charge dans un  
établissement.  
Quelles démarches pour  
vendre sa maison ? »



« Je viens d'être nommée tutrice de  
ma tante. Que dois-je faire ? »

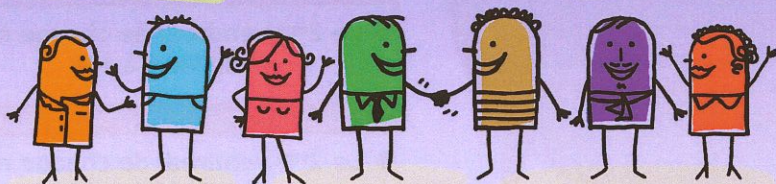
« Mon frère est en situation de handicap,  
mes parents ont toujours géré ses affaires  
mais ils prennent de l'âge.  
Comment envisager l'avenir ? »

## DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX : un service gratuit et ouvert à tous

Soutien technique

Conférences et ateliers

Remise de documentation



Conseils personnalisés

Écoute et soutien

# Active

SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Avec le soutien de  
la Direction  
Départementale de  
l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités (DDETS)

**PRÉFET  
DE MOSELLE**  
*Michel  
Lapelle  
Président*

Direction  
départementale de  
l'emploi, du travail  
et des solidarités

Des professionnels sont là pour vous répondre gratuitement



*Vous ou un membre de votre famille êtes confrontés à des difficultés pour prendre en charge un parent ou un proche. Vous avez des questions :*

- Une mesure de protection est-elle nécessaire?
- Quels sont les critères pour bénéficier d'une mesure de protection?
- Quelles démarches effectuer pour solliciter le juge des tutelles?

*Avant d'accepter une mesure de protection, vous souhaitez connaître votre mission :*

- Quelles sont les responsabilités qui incombent au tuteur?
- Quelles sont vos obligations?

*Vous avez été mandaté pour exercer la mesure d'un proche. Vous souhaitez être conseillé sur vos obligations :*

- Signaler la décision aux organismes
- Établir l'inventaire de patrimoine
- Fournir au juge des tutelles un compte rendu annuel de gestion

...

# Active

SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

## NOUS VOUS PROPOSONS DE VOUS RENSEIGNER :

par téléphone :

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h au

**07 69 01 76 48**

par courriel :

infotuteurfamilial@active57.fr

par courrier :

2 rue Thomas Edison 57070 METZ

sur notre site internet :

www.active57.fr

et de nous rencontrer  
sur rendez-vous :

**Tribunal d'Instance de Thionville**

- Le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois  
de 9h à 12h

**Tribunal d'Instance de Metz**

- Le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois  
entre 13h30 et 16h30

**Tribunal d'Instance de Saint-Avold**

- Le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois  
de 9h15 à 12h

**Tribunal d'Instance de Sarreguemines**

- Le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois  
de 13h30 à 16h30

**Tribunal d'Instance de Sarrebourg**

- Le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois  
de 10h45 à 12h et de 13h à 14h45

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Avec le soutien de  
la Direction  
Départementale de  
l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités (DDETS)

**PRÉFET  
DE MOSELLE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*  
Direction  
départementale de  
l'emploi, du travail  
et des solidarités